

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE COLLET – CREATION D'UN GIRATOIRE  OBLONG – ROUTE N158  ARRETE N° 2024/099</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 29 avril 2024 de la société COLLET sollicitant la Ville pour des travaux concernant la création d'un giratoire oblong route N158 à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de régler la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société COLLET – ZA rue des Métiers – 14280 AUTHIE est autorisée à réaliser, à partir du 20 mai 2024 et pour une durée de 60 jours, des travaux pour la création d'un giratoire oblong sur la route N158 à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera interdite. La route ne sera donc pas accessible lors de la réalisation de ces travaux.
- Article 3 :** La société COLLET est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société COLLET devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société COLLET ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 30 avril 2024



**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,**

**Thierry RENOUF.**